

ÉDITION 2015

GAINERIE 91



CONCOURS DESIGN

CRÉATION D'UN COFFRET DE CHAMPAGNE



» —————> PRÉSENTATION <————— «

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN PROJET DANS LE DOMAINE DU LUXE ?

Gainerie91, leader depuis 47 ans dans la fabrication d'écrins et présentoirs pour les plus grandes marques de vins et spiritueux, d'horlogerie et de joaillerie (Cartier, Van Cleef & Arpels, Chaumet, Graff, Chanel, Boucheron, Harry Winston, Louis Vuitton), propose à vos étudiant(e)s de participer à la deuxième édition du Concours Design Gainerie91 pour la création d'un coffret de champagne.

L'objectif de ce concours est de voir naître des projets innovants et créatifs afin de faire fabriquer et commercialiser les meilleurs d'entre eux par Gainerie 91.



»—————> CAHIERS DES CHARGES <—————«

- Coffret pour une seule bouteille de champagne (contenance classique) commercialisée dans les boutiques spécialisées.
(prix minimum de la bouteille : 300€)
- Système d'ouverture et de fermeture à concevoir dans le détail.
- Calage de la bouteille à étudier afin de garantir un stockage et un transport sûr. (Veillez au taux d'humidité ainsi qu'à la température intérieure du coffret)
- Coffret faisant appel à des savoir-faire manuels mais industrialisables pour une production en grandes séries (1000 pièces et plus).
- Client visé : haut de gamme.
- Respect de l'image de marque et du client.
- Commercialisation: vente en magasins.
- La création doit s'inscrire dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement (les cartons et les plastiques polluants type thermodurcissable et P.V.C sont interdit).
- Tous les matériaux sont autorisés (ex : carbone, P.M.M.A, fibre de verre, résines, tissu, bois, métal).
- La deuxième vie du coffret est à envisager (que devient le coffret une fois vide). Cette deuxième vie doit cependant rester dans l'univers des vins et spiritueux.
- Ne pas faire apparaître de marques de champagne dans le dossier.
- Poids total (coffret + bouteille pleine) : 3.5 kg maximum

»—————> INSCRIPTION <—————«

DATE LIMITE : 05 MARS 2015

NOM :

PRÉNOM :

EMAIL :

ADRESSE :

COMPLÉMENT :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE :

POUR MIEUX TE CONNAÎTRE

PROFIL LINKEDIN

SITE INTERNET :

BLOG :

STATUT ÉTUDIANT

ÉCOLE:

CURSUS ET ANNÉE D'ÉTUDE:

QUELLES SONT LES DATES À PRENDRE EN COMPTE ?

Date de fin d'inscription : 05 Mars 2015

Date de fin d'envoi des dossiers : 06 Avril 2015

Date de sélection des gagnants : 09 Juin 2015

Mise en ligne des 3 gagnants sur notre site internet: 15 Juin 2015

Soirée Remise des prix : 25 juin 2015

PUIS-JE ENVOYER PLUSIEURS PROJETS ?

Non, le participant peut envoyer 1 projet seulement.

PUIS-JE ENVOYER UN PROJET EN EQUIPE?

Non, les projets doivent être réalisés individuellement.

COMMENT DOIS-JE ENVOYER MON DOSSIER ?

Envoyez-le par email à calvarez@gainerie91.com et mettre comme OBJET du message: CONCOURS DESIGN 2015 + N° d'inscription

QUEL FORMAT DOIS-JE UTILISER ?

Format A4 avec les documents suivants:

- conception du projet (intentions, motivations, histoire de la création, etc...)
- descriptif technique.
- conclusion.

DOSSIER EN PDF (pour les documents trop lourds, utilisez wetransfer ou dropbox.)

QUELLES SONT LES RÉCOMPENSES ?

-1^{er} prix : Voyage à Shanghai (4j) avec visite de notre stand au salon Luxepack

-2^{ieme} prix : Voyage à Monaco (2 j) avec visite de notre stand au salon Luxepack

-3^{ieme} prix : Magnum de champagne dans son coffret précieux de notre ligne

« Success »

SI MON PROJET N'EST PAS RETENU, PUIS-JE DEMANDER QUE L'ON ME RENVOIE MON DOSSIER ?

Aucun dossier ne sera renvoyé à l'issue du concours.

»—————> RÉGLEMENT <—————«

1 – OBJET DU CONCOURS DESIGN

La société GAINERIE 91, société par actions simplifiées au capital de 320.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro B 967 202 938, dont le siège social est 11, rue Mercure – ZI du Bac d'Ablon – 91230 Montgeron organise un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Concours Design ».

Le Concours Design est organisé du 02/11/14 à 10 heures au 25/06/15 à 22 heures.

L'objectif de ce concours est la création d'un coffret novateur ayant pour fonction de mettre en valeur une bouteille de champagne.

Pour plus d'informations sur les qualités attendues du coffret, les participants sont invités à consulter le cahier des charges du Concours Design disponible à la page précédente ainsi que sur le site internet www.gainerie91.com.

La participation au Concours Design implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS DESIGN

Le Concours Design est ouvert à toute personne physique majeure résidant ou exerçant une activité professionnelle en France, à l'exception des personnes ayant contribué directement ou indirectement à l'organisation du concours, des salariés de la société GAINERIE 91, des membres du jury et les membres de leur famille.

GAINERIE 91 pourra demander à tout moment aux participants du Concours Design de présenter tout justificatif nécessaire à la validation de leur participation. Il est entendu que la candidature des participants ne répondant pas aux conditions précitées ou refusant de fournir les justificatifs sollicités ne sera pas prise en compte.

3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION AU CONCOURS DESIGN

Afin de participer au concours, les participants doivent obligatoirement s'inscrire par courrier électronique à l'adresse suivante : calvarez@gainerie91.com, avant le 05 Mars 2015 à 15 heures.

Ce courrier électronique doit contenir en pièce-jointe la fiche d'inscription accessible sur le site internet www.gainerie91.com, dûment complétée, paraphée et signée.

A l'issue de cette inscription, un numéro est envoyé au participant à l'adresse électronique communiquée dans la fiche d'inscription. Ce numéro d'inscription doit figurer sur l'ensemble des documents communiqués à GAINERIE 91 lors de l'envoi des projets du coffret.

Les dossiers contenant les projets du Coffret doivent obligatoirement être envoyés avant le 06/04/2015 à 15 heures par courrier électronique à l'adresse suivante : calvarez@gainerie91.com.

Les projets trop volumineux et ne pouvant être directement transférés en pièce-jointe par courrier électronique peuvent être adressés à Gainerie 91 par [wetransfer](http://wetransfer.com) ou [dropbox](https://www.dropbox.com).

Les projets devront être adressés selon les conditions de remise suivantes :

Il est entendu que les projets non-conformes au cahier des charges mis en ligne à l'adresse www.gainerie91.com, reçus en mauvais état et/ou hors délai ne seront pas pris en compte et/ou ne respectant pas les conditions de remise ne seront pas pris en compte.

Chaque participant est autorisé à soumettre un seul projet dans le cadre de sa participation et il est entendu qu'aucun dossier ne sera renvoyé à l'issue du concours.

Aucun dossier réalisé en groupe ne sera pris en compte.

4 – JURY ET SÉLECTION DES GAGNANTS

La sélection des gagnants se fera sur la totalité des candidatures reçues et enregistrées du 2/11/2014 au 06/04/2015 à 15 heures et respectant les conditions et modalités de participation décrites aux articles 2 et 3 du présent règlement.

A l'issue de cette période, Gainerie 91 organisera une sélection interne des 10 meilleurs projets. Les 10 participants présélectionnés seront informés par mail le 8 mai 2015. Ces candidats devront venir présenter leurs projets au jury le 9 juin 2015 au siège de

Gainerie 91 situé 11 rue mercure 91230 Montgeron. (Aucune présentation par visio-conférence ne sera acceptée.)
A l'issue de cette journée le jury sélectionnera les trois meilleurs projets. Le nom des trois finalistes sera publié par ordre alphabétique le 15 juin 2015 à l'adresse suivante : www.gainerie91.com
Les trois finalistes connaîtront leur classement final et recevront leurs prix lors d'une cérémonie de remise de prix du 25 juin 2015.

5 – LOTS

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

- 1^{er} prix : Voyage à Shanghai (4j) vol + hôtel avec visite de notre stand au salon Luxepack
- 2^{ème} prix : Voyage à Monaco (2 j) vol + hôtel avec visite de notre stand au salon Luxepack
- 3^{ème} prix : Magnum de champagne dans son coffret précieux de notre ligne « Success »

6 – RESPONSABILITÉ

Il est entendu que la responsabilité de GAINERIE 91 ne saurait être engagée dans l'hypothèse où un participant n'aurait pu participer au concours en raison de dysfonctionnements liés aux caractéristiques même d'Internet.

GAINERIE 91 ne pourra être tenue responsable de tout incident survenu au préjudice d'un participant lors de sa participation au Concours Design, tel que la perte de données ou la non-réception d'une participation par courrier électronique.

GAINERIE 91 se réserve la possibilité de prolonger, de reporter et ou de réduire la période de participation au concours et informera le cas échéant les participants directement sur son site internet. Dans l'hypothèse où le concours devrait être annulé, prolongé, reporté, écourté ou modifié pour des raisons indépendantes de la volonté de GAINERIE 91, sa responsabilité ne saurait non plus être engagée.

7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 Cession à titre gratuit des droits de propriété intellectuelle sur le Coffret

Il est expressément convenu qu'en participant au Concours Design, les participants cèdent à GAINERIE 91, sans aucune réserve, à titre exclusif et gratuit, au fur et à mesure de leur réalisation, pendant toute la durée de protection des œuvres de l'esprit par les lois en vigueur et pour le monde entier, la propriété pleine et entière de l'ensemble des droits patrimoniaux d'auteur sur le ou les Coffret(s) créé(s) et soumis à sélection.

En vertu de cette cession les participants s'interdisent non seulement de céder à un tiers lesdits droits patrimoniaux relatifs au coffret mais s'interdisent aussi de les utiliser à quelque titre que ce soit.

En conséquence de quoi, les droits ainsi cédés par les participants à GAINERIE 91 comprennent notamment :

- Le droit de reproduire et/ou de faire reproduire le coffret, par tous moyens de reproduction et notamment par réplique, impression, dessin, gravure, lithographie, photographie et/ou tous procédés analogues, dans toutes matières et sur tous supports connus ou inconnus, et en toutes dimensions,
- Le droit de représenter et/ou de faire représenter le coffret, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour et notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, présentations ou projections publiques, par affichages (publicités, plaquettes), dans la presse ou les médias, expositions, galeries, salons professionnels, films, livres, catalogues, enregistrements magnétiques ou numériques, disques multimédias, Internet (Intranet inclus), et de tous autres systèmes existant ou qui pourraient exister dans le futur ;
- Le droit de jouir et de disposer librement du coffret, GAINERIE 91 étant libre de céder ou donner en licence à des tiers les droits patrimoniaux ainsi acquis à toute personne de son choix ;
- Le droit d'exploiter le coffret, GAINERIE 91 étant notamment autorisé à fabriquer, commercialiser, reproduire en série le Coffret sous sa propre marque,
- Le droit d'adapter le coffret aux besoins de son activité et de ses produits, sous forme de nouvelles variations ou déclinaisons de tout ou partie du coffret et pour tous modèles de présentoirs, fabriqués ou commercialisés par GAINERIE 91, existants ou futurs,
- Le droit d'utiliser tout ou partie du coffret, en vue notamment de la fabrication et de la vente de jeux, œuvres des arts plastiques, accessoires, produits dérivés reproduisant le coffret.

- Le droit d'exploitation secondaire.

Il est entendu que chacun des participants recouvrera l'intégralité des droits de propriété intellectuelle si son coffret n'a pas été exploité par GAINERIE 91 dans un délai de 2 ans à compter des résultats du Concours.

En tout état de cause, les participants renoncent expressément à toute mention de leur nom sur les reproductions industrielles et supports promotionnels du coffret commercialisé et s'engagent à ne pas agir à l'encontre de GAINERIE 91 de ce chef.

7.2 Conséquences de la cession à titre gratuit à GAINERIE 91

En conséquence de la cession, GAINERIE 91 ou toute société qu'elle déciderait de se substituer, pourra exploiter les droits de propriété intellectuelle sur le coffret, aux fins de sa promotion par tous moyens et procédés, à sa seule discrétion :

- sous forme « médias », notamment sur tous affichages (extérieur, intérieur, plv, internet), sur tous supports radiophoniques, sur tous supports télévisuels, au cinéma, dans la presse écrite, ou sur tout autre support connu ou inconnu,
- sous forme « hors media » notamment dans tous slogans, logos, dessins, modèles, présentoirs, PLVs, emballages et conditionnements, étiquettes, catalogues, prospectus, brochures, leaflets, objets promotionnels, kakemonos, ou sur tout autre support connu ou inconnu.

En conséquence de la cession, GAINERIE 91, ou toute société qu'elle déciderait de se substituer, pourra également :

- déposer dans le monde entier toute demande d'enregistrement sur les dessins, modèles et croquis, et/ou marques, relatifs au coffret et ce, sans limite de durée. Le participant sera tenu de signer, à la demande de GAINERIE 91, tous les documents qui pourraient se révéler nécessaires à l'effet de rendre opposable le transfert de la propriété des droits attachés au coffret au profit de GAINERIE 91.
- exploiter, dans le monde entier, à son gré de quelque manière que ce soit et sur quelque support que ce soit, lesdits dessins et modèles et plus généralement des droits d'auteur, les exploiter et les diffuser où bon lui semblera et sous la forme de son choix, les transférer, les modifier et les abandonner ;
- agir dans le monde entier à l'égard de toutes atteintes commises à l'encontre du Coffret antérieurement ou postérieurement à la présente cession.

7.3 Garanties

Les participants déclarent expressément être titulaire des droits sur les coffrets pour en être l'auteur unique, et garantit à GAINERIE 91 que le coffret est original.

Les participants déclarent qu'ils n'ont introduit dans le coffret aucune reproduction ou réminiscence susceptible de violer les droits qu'ils consentent, ni les droits de tiers et susceptibles de donner lieu à des attaques pour plagiat, contrefaçon, concurrence déloyale.

Les participants déclarent qu'ils ont tout pouvoir et qualité pour accorder les droits cédés, en particulier qu'ils n'ont pas concédé de mandat général d'exploitation à une société de gestion et que ces droits ne sont ni seront en aucune manière cédés, hypothéqués, grevés ni d'une quelconque façon dévolue en faveur d'un tiers.

Les participants reconnaissent être personnellement responsables vis-à-vis de GAINERIE 91, de tout manquement ou inexactitude des garanties ci-dessus, qu'elle qu'en soit la cause. En conséquence, les participants s'engagent à indemniser GAINERIE 91 de toutes les dépenses occasionnées, en ce compris les honoraires d'avocat, le paiement des frais et dépenses de justice et les condamnations prononcées à son encontre du fait des réclamations et/ou procédures contentieuses engagées par les tiers.

8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont amenés à transmettre des données à caractère personnel à GAINERIE 91 par le biais de l'envoi de la fiche d'inscription au concours.

Celles-ci sont collectées dans le respect des exigences de légalité et de loyauté édictées par la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et sont utilisées par GAINERIE 91 pour la seule gestion du concours.

En application des dispositions de la loi précitée, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression de leurs données personnelles, sur simple demande écrite à l'adresse de la société GAINERIE 91 figurant à l'article 1 du présent règlement.

9 – AUTORISATION

Dans le cadre de la promotion du Concours Design et le cas échéant du coffret, les participants autorisent GAINERIE 91 à utiliser et diffuser à titre gratuit, leur nom, prénom et image sur tout support, dans le monde entier pour la durée du concours et pour une durée de six mois à compter de la date de fin du concours.

Les participants ayant obtenu les trois premiers prix du Concours Design pourront, dès proclamation des résultats, se prévaloir des titres suivants :

- 1er prix : Voyage à Shanghai (4j) avec visite de notre stand au salon Luxepack
- 2ieme prix : Voyage à Monaco (2 j) avec visite de notre stand au salon Luxepack
- 3^{eme} prix : Magnum de champagne dans son coffret précieux de notre ligne « Success »

10 – LITIGES

Le concours et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Tout litige sur l'interprétation et/ou l'exécution du présent règlement sera réglé amiablement entre les parties, ou à défaut, par les tribunaux de Paris.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.

Faire précéder sa signature de la mention manuscrite suivante
«Je soussigné(e) NOM PRENOM certifie avoir pris connaissance du règlement».

.....

Merci de parapher toutes le pages

